

Exploitation de distributeurs de boissons chaudes, ou froides et/ou de denrées alimentaires pour le site du HUB DE L'INNOVATION de la Métropole Nice Côte d'Azur :

Mise en concurrence en vue de l'occupation du domaine public à vocation économique avec droits exclusifs

OFFRE DU CANDIDAT

1° Montants des redevances :

Pour rappel, le montant et les modalités de paiement de la redevance (variable) d'occupation du domaine public est mentionné à l'article 7 de la convention valant cahier des charges.
Le formulaire s'y référant s'intitule : SIMULATION REDEVANCE.

2° Les performances en matière de développement durable :

Sous-critère 1 : Récupération des déchets - Noté sur 10 points (pondération 20%)

A - Les distributeurs de boissons fraîches proposent-ils la récupération de cannettes usagées :

OUI

NON

Dans la positive, l'appareil propose-t-il la récupération de monnaie (type remboursement de la consigne)

OUI

NON

B – Les cannettes sont-elles recyclées ?

OUI

NON

Dans la positive, expliquer de quelle manière en quelques lignes :

.....

.....

.....

.....

.....

Sous-critère 2 : Optimisation de l'impact carbone lié aux déplacements - Noté sur 10 points (ponderation: 30 %)

Il est attendu des précisions sur les actions en matière d'optimisation de l'impact carbone lié aux déplacements pour la réalisation des maintenances et installations, notamment les moyens de déplacement utilisés, l'optimisation des circuits des déplacements et les engagements en matière d'écoconduite.

Le soumissionnaire devra fournir tout document probant pour appuyer ses réponses. En l'absence d'un justificatif, l'action concernée ne sera pas prise en compte dans la notation du critère. En l'absence de réponse, de réponse hors sujet ou en l'absence totale de justificatif, le soumissionnaire obtiendra la note de 0 à ce critère".

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sous-critères 3 et 4 : Performances énergétique et sonore des distributeurs :

Sous-critère 3 : Performance énergétique - Noté sur 10 points (Pondération 30%)

Sous-critère 4 : Performance sonore - Noté sur 10 points (Pondération 20%)

Le candidat devra indiquer ci-après la consommation électrique et le volume sonore en fonctionnement de chaque type de distributeur proposé. **Le candidat devra remettre les fiches techniques des distributeurs qu'il envisage d'installer.**

En cas de contradiction entre les indications reportées ci-après et celles figurant sur la fiche technique du distributeur, les indications figurant sur la fiche technique prévaudront et ces dernières seront corrigées en conséquence.

a) Distributeur de boissons chaudes

Modèle et marque	
Consommation en fonctionnement	 kWh (kilowatt heure)
Volume sonore en fonctionnement	 dB

b) Distributeur de boissons froides et de denrées alimentaires

Modèle et marque	
Consommation en fonctionnement	 kWh (kilowatt heure)

Volume sonore en fonctionnement	 dB
--	----------

DATE*Signature et cachet du candidat*